Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Société par actions simplifiee
JULES
152 AVENUE ALFRED MOTTE

59100 ROUBAIX

Dépôt effectué par :

MOBILIS
50 BD DU GENERAL DE GAULLE
59100 ROUBAIX

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 305 154 262 <31956/1996B00259>

Pièces déposées le 22/09/2003 Numéro : 2304271

RAPPORT COMMIS. AUX APPORTS **12/09/2003**
SUR LA VALEUR DES APPORTS EFFECTUES PAR LES
SOCIETES K JULES ET MAISON MODELE A LA SOCIETE
JULES

Le Greffier associé, J.SOINNE

JULES, SAS

Rapport présenté aux associés

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports effectués par les sociétés
K JULES et MAISON MODELE à la société JULES

Daniel COLICHE
Commissaire aux Comptes
membre ERNST & YOUNG
14, Rue du Vieux Faubourg - F 59042 LILLE Cedex - Tél. (33) 03 28 04 35 00 - Fax (33) 03 28 04 38 05

Daniel COLICHE

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
membre ERNST & YOUNG

JULES S.A.S

Rapport présenté aux associés

Rapport du Commissaire aux apports
sur la valeur des apports effectués par les sociétés K JULES et MAISON MODELE à la société JULES

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing en date du 17 juillet 2003 concernant la fusion par voie d'absorption des sociétés K JULES et MAISON MODELE par la société JULES, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article 236-11 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 31 juillet 2003. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

Nous aborderons successivement les points suivants :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

14, Rue du Vieux Faubourg - F 59042 LILLE Cedex - Tél. (33) 03 28 04 35 00 - Fax (33) 03 28 04 38 05

1. Présentation de l'opération et description des apports

- **Sociétés apporteuses**

La société K JULES est une société par actions simplifiée au capital de 38 125 € dont le siège social est situé 152, avenue Alfred Motte 59 100 ROUBAIX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Roubaix-Tourcoing sous le numéro B 394 536 668. Son objet social est la vente d'articles textiles pour homme dans des surfaces commerciales spécialisées.
Son capital social est composé de 2 500 actions d'un nominal de 15,25 € chacune, toutes détenues par la société Jules.

La société MAISON MODELE est une société par actions simplifiée au capital de 42 000 € dont le siège social est situé 152, avenue Alfred Motte 59 100 ROUBAIX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Roubaix-Tourcoing sous le numéro B 587 180 282. Son objet social est l'exploitation de tous fonds de commerce de confection et prêt à porter, pour hommes, femmes ou enfants et l'achat de tous tissus et tous vêtements, la commercialisation et la transformation de tous ces produits.
Son capital social est composé de 2 800 actions d'un nominal de 15 € chacune, toutes détenues par la société Jules.

- **Société bénéficiaire**

La société JULES est une société par actions simplifiée au capital de 31 505 890 € dont le siège social est situé 152, avenue Alfred Motte 59 100 ROUBAIX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Roubaix-Tourcoing sous le numéro B 305 154 262. Son objet social est le négoce en gros et au détail de tous articles textiles et plus particulièrement la vente au détail de vêtements pour hommes.

Son capital est divisé en 2 065 960 actions d'un nominal de 15,25 € chacune, toutes de mêmes catégories et non amorties.

Elle n'a pas créé de parts de fondateurs ni de parts bénéficiaires ; elle n'a pas émis d'obligations ordinaires, échangeables ou convertibles, non plus que des certificats d'investissements ou d'autres valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

- **But de l'opération**

La fusion des sociétés K JULES et MAISON MODELE avec la société JULES a pour but de simplifier les structures juridiques du groupe auquel appartiennent ces sociétés et d'en réduire les coûts de fonctionnement.

- **Modalités de l'opération**

Le capital de la société absorbée étant intégralement détenu par la société absorbante à la date du dépôt au greffe du projet de traité, la présente fusion se place sous le régime simplifié prévu par l'article L 236-11 du code de commerce. Cette opération donnera lieu à la constatation d'un boni de fusion global de 298 783,05 €.

Aux termes du traité d'apport-fusion il est précisé que :
-Les sociétés K JULES et MAISON MODELE apportent à la société JULES, l'intégralité de leur actif;
-La société JULES prend à sa charge, en contrepartie de cet apport, l'intégralité du passif des sociétés K JULES et MAISON MODELE;
-A l'issue de cette opération, les sociétés K JULES et MAISON MODELE se trouveront dissoutes de plein droit.

Les présentes fusions auront un effet rétroactif au 1er janvier 2003. En conséquence, les opérations réalisées par les sociétés K JULES et MAISON MODELE à compter du 1er janvier 2003 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société JULES, qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés au 31 décembre 2002, date du dernier exercice social des sociétés K JULES, MAISON MODELE et JULES.

Au plan fiscal, l'opération est placée sous le régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés et de l'article 816 du même code en matière de droits d'enregistrement.

- **Nature des apports**

L'actif et le passif apportés par les sociétés K JULES et MAISON MODELE sont constitués par les éléments énumérés ci-dessous:

Actifs comptables de la société K JULES dont la transmission est prévue:

1° - Les éléments incorporels ci-après désignés :

La clientèle, l'achalandage, l'enseigne du fonds de commerce sis à Ecully (69 132), Centre Commercial du Perollier, local N°35 (N° SIRET : 394 536 668 00038), ainsi que le bénéfice de tous contrats y afférents.	381 122,54 €

2° - Les immobilisations corporelles pour :

Installations techniques, matériel et outillage	7 908,66 €
Autres immobilisations corporelles	149 784,30 €

3° - Les immobilisations financières pour :

Titres de participation	95,91 €
Autres immobilisations financières	16 329,98 €

4° - Les stocks pour :	65 117,00 €

5° - Les créances comprenant :

- Des comptes clients et comptes rattachés, pour	742,21 €
- D'autres créances, pour	12 754,58 €

6° - Les disponibilités pour :	41 324,00 €
7° - Des charges constatées d'avance pour :	190,45 €
Le total de l'actif brut apporté par la société K JULES à la société JULES ressortant ainsi pour une valeur de	**675 369,63 €**

Passifs comptables de la société K JULES pris en charge

- Emprunt et dettes	197,80 €
- Emprunt et dettes divers	55 521,52 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 369,89 €
- Dettes fiscales et sociales	33 640,08 €
- Dettes sur immobilisations	949,63 €
- Autres dettes	973,48 €

Le montant du passif pris en charge s'établissant ainsi à : **220 652,40 €**

Total de l'actif net apporté par la société K JULES

L'actif brut étant évalué à	675 369,63 €
Et le passif pris en charge étant évalué à	220 652,40 €
Il en résulte que l'actif net de la société K JULES au 31 décembre 2002 s'élevait à	454 717,23€

Actifs comptables de la société MAISON MODELE dont la transmission est prévue:

1° - Les éléments incorporels ci-après désignés :

La clientèle, l'achalandage, l'enseigne du fonds de commerce sis à Saint Quentin (Aisne), 25 et 27 rue de la sellerie (N° SIRET : 587 180 282 00010), ainsi que le bénéfice de tous contrats y afférents.	19 665,92 €

2° - Les immobilisations corporelles pour :

Installations techniques, matériel et outillage	16 923,75 €
Autres immobilisations corporelles	282 817,18 €

3° - Les immobilisations financières pour :

Prêts	498,84 €
Autres immobilisations financières	17 693,24 €

4° - Les stocks pour :	59 915,93 €

5° - Les créances comprenant :

- Des comptes clients et comptes rattachés, pour	213,13 €
- D'autres créances, pour	15 790,13 €

6° - Les disponibilités pour :	41 447,12 €
7° - Des charges constatées d'avance pour :	16 390,34 €

Le total de l'actif brut apporté par la société MAISON MODELE à la société JULES ressortant ainsi pour une valeur de **471 355,58 €**

Passifs comptables de la société MAISON MODELE pris en charge

- Provision pour risque	914,70 €
- Emprunt et dettes	439,60 €
- Emprunt et dettes divers	190 400,91 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 639,51 €
- Dettes fiscales et sociales	50 731,47 €
- Autres dettes	3 617,31 €
Le montant du passif pris en charge s'établissant ainsi à :	**358 743,50 €**

Total de l'actif net apporté par la société MAISON MODELE

L'actif brut étant évalué à	471 355,58 €
Et le passif pris en charge étant évalué à	358 743,50 €
Il en résulte que l'actif net de la société MAISON MODELE au 31 décembre 2002 s'élevait à	112 612,08€

Il est en outre précisé dans le traité d'apport-fusion qu'en dehors du passif effectif mentionné ci-dessus, la société JULES prendra à sa charge tout le passif des sociétés apporteuses non compris dans l'énumération ci-avant et qui serait apparu ou pourrait apparaître par la suite.

- **Evaluation des apports**

S'agissant de restructuration interne, les apports ont été valorisés aux coûts historiques figurant dans les livres des sociétés K JULES et MAISON MODELE au 31 décembre 2002.

- **Rémunération des apports**

La société absorbante JULES étant propriétaire de la totalité des 2 500 actions de la société absorbée K JULES, il ne sera créé aucune action nouvelle en rémunération des apports nets.
La valeur des titres de la société K JULES dans les livres de la société JULES étant égale à 0,15 €, l'opération donnera lieu à un boni de fusion de 454 717,08 € comptabilisé en produits dans les comptes de la société absorbante.

La société absorbante JULES étant propriétaire de la totalité des 2 800 actions de la société absorbée MAISON MODELE, il ne sera créé aucune action nouvelle en rémunération des apports nets.
La valeur des titres de la société MAISON MODELE dans les livres de la société JULES étant égale à 268 546,11 €, l'opération donnera lieu à un mali de fusion de 155 934,03 € comptabilisé en charges dans les comptes de la société absorbante.

2. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes afin de contrôler la réalité et apprécier la valeur des apports, en effectuant notamment les travaux suivants :
- Examen du projet de traité d'apport-fusion.
- Compréhension globale de l'opération envisagée.
- Vérification de la réalité et de la propriété des actifs apportés et des passifs pris en charge au 31 décembre 2002.
- Appréciation de la valeur des fonds de commerce apportés.
- Analyse des valeurs individuelles stipulées dans le traité de fusion au 31 décembre 2002.
- Examen des résultats des sociétés K JULES et MAISON MODELE pendant la période de rétroactivité, du 1er janvier 2003 jusqu'à la date prévue de réalisation définitive de l'opération.
- Vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements, non pris en compte dans l'évaluation des apports, susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.
- Vérification qu'aucun privilège, nantissement et protêt n'était inscrit au profit d'un créancier des sociétés K JULES et MAISON MODELE.
- Obtention d'une lettre d'affirmation des dirigeants de K JULES et MAISON MODELE portant notamment sur les évènements intervenus entre le 31 décembre 2002 et la date du présent rapport ainsi que sur l'absence d'engagements hors bilan des sociétés K JULES et MAISON MODELE.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

Les valeurs d'apport ont été, par convention, les valeurs figurant dans les livres des sociétés apporteuses. S'agissant d'une opération de restructuration interne de groupe, ces valeurs sont appropriées.
La comparaison des valeurs individuelles des fonds apportés avec le volume d'affaires généré et la rentabilité dégagée conforte les valeurs historiques retenues et n'excluent pas des valeurs supérieures.

Les comptes de la société MAISON MODELE au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires et certifiés sans réserves ni observation par le commissaire aux comptes dans son rapport général.

Les comptes de la société K JULES au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires et n'ont pas fait l'objet d'une certification compte tenue de la forme de la société.

3. Conclusion

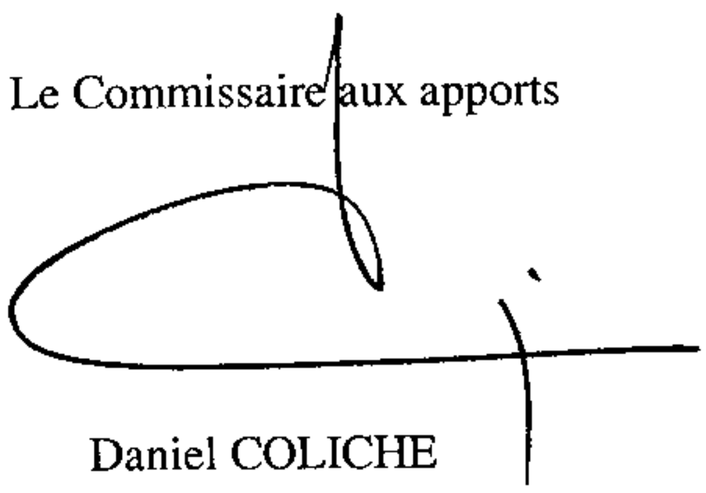
Sur la base de mes travaux et sous réserve de l'approbation de l'opération par les associés de l'absorbante au plus tard le 31 décembre 2003, je suis d'avis que les valeurs des apports:

- de la société K JULES s'élevant à 454 717,23 €
- de la société MAISON MODELE s'élevant à 112 612,08 €

ne sont pas surévaluées.

Lille, le 12 septembre 2003,

Le Commissaire aux apports



Daniel COLICHE